



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Assemblée générale annuelle du conseil d'administration tenue le
lundi 26 avril 2021

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle de l'année 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 26 avril 2021 à 19 h 00 sur Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Présidente
M. Fabien Abitbol	Vice-président
Mme Alexandra-Maude Grenier	Trésorière
Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
M. Louis Dumoulin	Administrateur
M. Aleksandre Lessard	Administrateur
Mme Claudia Nguyen	Administratrice
Mme Rose Savard-Paquet	Administratrice

Membre sans droit de vote

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	--

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Olivier Tardif-Paradis	Secrétaire
---------------------------	------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Christiane Beaulieu	Chimiste, Chef de laboratoire, Traitement des eaux
Mme Nadia Mohammed-Azizi	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
Mme Alexandra Mauger	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 20 citoyennes et citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-AGA-01	19 h 00	Ouverture officielle de l'assemblée générale annuelle
21-AGA-02	19 h 02	Lecture et adoption de l'ordre du jour
21-AGA-03	19 h 05	Ouverture de la période électorale <ul style="list-style-type: none">➤ Présentation du déroulement des élections➤ Appel de candidatures➤ Présentation des candidates et candidats et début du scrutin¹
21-AGA-04	19 h 20	Présentation : Les branchements de service en plomb, État de la situation dans le quartier Saint-Jean-Baptiste
21-AGA-05	20 h 00	Période d'information du conseiller municipal
21-AGA-06	20 h 15	Adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 octobre 2020
21-AGA-07	20 h 20	Rapport annuel et états financiers 2020 <ul style="list-style-type: none">➤ Présentation du rapport annuel➤ Présentation des états financiers➤ Période de questions et de commentaires du public➤ Ratification du rapport annuel et des états financiers➤ Nomination des signataires (deux) des états financiers
21-AGA-07	21 h 00	Fermeture du scrutin, dépouillement et annonce des résultats¹
21-AGA-08	21 h 10	Période du public
21-AGA-09	21 h 15	Levée de l'assemblée

¹ Le scrutin se déroule concurremment à l'assemblée et prend fin au point 20-AGA-07. Toutefois, le président d'élection prendra les mesures nécessaires pour permettre aux personnes présentes d'exercer leur droit de vote. Le dépouillement du scrutin et l'annonce des résultats se font après la fermeture du scrutin, le tout concurremment à l'assemblée.

21-AGA-01 Ouverture officielle de l'assemblée générale annuelle

Mme Mélissa Coulombe-Leduc ouvre l'assemblée à 19 h 02. Elle se présente et souhaite la bienvenue aux citoyennes et aux citoyens présents.

21-AGA-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion, tel que présenté dans l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité.

21-AGA-03 Ouverture de la période électorale

Mme Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que le conseil a nommé M. Daniel Leclerc comme président d'élection. M. Daniel Leclerc se présente. Il est conseiller en consultation publique au Service d'interaction citoyenne de la Ville de Québec. Il accompagne les administrateurs du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste depuis maintenant 4 ans dans leurs interactions avec l'administration municipale. Le CQSJB est une instance reconnue par la Ville de Québec comme un interlocuteur privilégié au niveau local. Tous les résidents du quartier sont considérés membres du conseil de quartier. Aujourd'hui, on nomme le conseil d'administration de celui-ci.

Donc, sur le conseil il y a 4 postes réservés aux hommes et 4 postes réservés aux femmes, dont la moitié sont en élection chaque année. Cette année, il y a donc deux postes de deux ans réservés aux femmes qui sont en élection. Du côté des hommes, en raison de départs, il y a 4 postes ouverts.

Il rappelle que les membres du conseil de quartier ont pour rôle de rapporter l'opinion des citoyens auprès de l'administration municipale. Ils peuvent aussi être mandatés par le conseil d'arrondissement ou la Ville elle-même pour tenir des consultations publiques (des demandes d'opinion). Afin de s'impliquer dans son milieu, les conseils de quartier peuvent initier des projets, des consultations et se prononcer par résolution sur divers aspects concernant l'aménagement du territoire, le développement de la Ville et la sécurité.

➤ Appel de candidatures

Vu le mode virtuel, les candidatures ont déjà été soumises et validées.

Concernant les candidatures pour les postes réservés aux hommes, M. Daniel Leclerc a reçu 4 candidatures complètes, soit celles de M. Fabien Abitbol, M. Steeve Brillant, M. Louis Dumoulin et M. Aleksandre Lessard. Il vérifie avec les personnes présentes si une autre personne veut soumettre sa candidature, mais personne ne se manifeste. Il invite donc les candidats à se présenter.

M. Steve Brillant

Il est résident du quartier depuis près de 5 ans. Père d'une jeune famille, il désire s'impliquer depuis longtemps dans son quartier. Il a la curiosité de voir comment ça fonctionne et de participer au développement de son quartier. Il est ingénieur de formation et travaille beaucoup avec la Ville

de Québec. Il connaît donc bien les enjeux au niveau des travaux et des transports. Il voulait donc s'impliquer pour avoir une voix en ce qui concerne les aménagements routiers et les enjeux de sécurité.

M. Aleksandre Lessard

Il se présente pour une seconde fois, après avoir été coopté en novembre dernier. Il se présente à nouveau, car il a à cœur son quartier où il habite depuis plusieurs années. Dans ces quelques mois d'implication, il a compris que le travail de conseil de quartier a plus d'un long marathon que d'un sprint. Ces quelques mois où il s'est impliqué lui ont donné envie de poursuivre son travail dans des dossiers qu'il a appris à connaître, soit le verdissement du quartier, les parcs à chiens, la sécurité routière, la vitesse dans les rues, le Patro St-Vincent-de-Paul, le déneigement, le ramassage des ordures et le nettoyage des rues.

M. Louis Dumoulin

Cela fait maintenant 47 ans qu'il habite dans le quartier et dès son arrivée, il s'est impliqué dans les luttes urbaines. Un des sommets de la lutte fut en 75, quand ils ont travaillé à empêcher la démolition de St-Gabriel. Ils voulaient conserver le bâti ancien, éviter l'expulsion des résidents du quartier, cela a contribué à conserver d'autres sites dans le quartier, créer des espaces verts et des places publics, favoriser le transport en commun. Le quartier est un milieu de vie qu'on a su conserver où on veut donner plus de place au piéton. Il s'intéresse particulièrement à la notion du patrimoine et au cas de l'église Saint-Jean-Baptiste entre autres. C'était des dossiers pertinents il y a 40 ans déjà et ils le sont tout autant aujourd'hui. C'est un travail continu.

M. Fabien Abitbol

M. Daniel Leclerc fait la lecture de son mot : « Parmi les candidatures, celle de Fabien Abitbol. Ses problèmes de santé l'empêchent provisoirement de se faire comprendre à distance. Il m'a donc demandé de le présenter.

M. Abitbol est arrivé dans le quartier à l'automne 2012, juste avant la fermeture de la Boucherie Bégin. Il a rejoint le conseil d'administration du conseil de quartier en juillet 2014, après avoir siégé une dizaine d'années à l'un des premiers conseils de quartier en France.

Il réside rue d'Aiguillon, à proximité du Collège O'Sullivan.

Au conseil de quartier, il fait partie depuis sa création du comité embellissement et il est co-administrateur de la page Facebook. Il s'est à plusieurs reprises occupé de représenter le conseil de quartier à la fête des commerçants et à la fête arc-en-ciel, mais s'intéresse aussi à des dossiers sur le long terme, comme la mobilité, la sécurité routière ou l'hébergement de courte durée.

Par ailleurs, il a été administrateur de deux organismes sans but lucratif au Québec: la Coopérative de journalisme indépendant jusqu'à sa dissolution et un média d'informations locales. »

On invite les candidates femmes à se présenter également.

Mme Maggy Desgagnés

Mme Maggy Desgagnés a déjà été membre du conseil de quartier, mais elle a dû quitter lors de son premier mandat. Elle travaille en urbanisme. Elle s'intéresse aux enjeux de stationnement, se stationner dans son secteur est très difficile en raison des nombreux travaux. Elle juge aussi que la réglementation des stationnements est vétuste. Elle est aussi intéressée à voir se développer

un projet sur le terrain de l'ancien Patro St-Vincent de Paul. Elle est aussi préoccupée par la vitalité commerciale de la rue Saint-Jean ainsi que la reconversion de l'église Saint-Jean-Baptiste. Elle espère également pouvoir travailler sur l'amélioration des programmes de subvention de rénovation des bâtiments qu'elle considère désuets afin que les résidents du quartier puissent en bénéficier pleinement.

Mme Alexandra-Maude Grenier

Elle n'est pas originaire de Québec, mais elle est tombée en amour avec notre quartier en y venant pour ses études. Elle est maintenant propriétaire dans le quartier. Elle a joint le conseil de quartier en mai 2019. Elle travaille dans le domaine de l'informatique. Elle est fascinée depuis longtemps par l'urbanisme et les villes intelligentes, à savoir comment améliorer les villes et leur fonctionnalité par les outils de demain (technologies). Ses intérêts principaux sont l'amélioration de la qualité de vie à travers le verdissement et l'aménagement urbain, les services de proximité, leur maintien dans le quartier, l'utilisation et l'aménagement des lieux publics. Elle est aussi très intéressée par les consultations publiques. Elle veut que le quartier soit un endroit où il fait bon vivre. Elle voudrait s'impliquer dans davantage de projets en partenariat avec d'autres organismes du quartier et contribuer à rendre le conseil de quartier plus dynamique avec des projets concrets.

Mme Claudia Nguyen

Elle est arrivée dans le quartier en juillet dernier et l'occasion s'est présentée en novembre pour être cooptée sur le conseil. Elle a participé au Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) et au projet sur la sécurité routière et elle désire continuer de travailler sur ces dossiers. Elle voudrait également aider les commerçants. Elle aime le lien qui existe entre le CQSJB et la SDC.

Mme Ludivine Piacentile

Née dans le quartier, elle a ensuite quitté en 1998 plusieurs années pour l'étranger. Elle est revenue juste avant le début de la pandémie. Elle désire contribuer au Faubourg, où elle se sent si bien. Ses intérêts portent sur le communautaire, mais aussi la mise en lumière de nos artistes. Il y a dans le quartier beaucoup d'artistes et des commerçants très unis aux citoyens. Elle a eu l'idée de tenter de jumeler des artistes avec des commerçants. Afin que ceux-ci exposent dans leur vitrine. Elle aimerait que ce projet perdure dans le temps et qu'on se distingue par rapport aux autres quartiers par l'art. Concernant les espaces verts, elle voudrait réfléchir sur comment les utiliser et se les approprier (ex. cours de yoga, apprentissage sur le compost, lieux de rencontres intergénérationnels). Elle souhaite supporter les organismes présents. Il y a beaucoup d'aînés qui ne vivent pas en CHSLD, elle serait intéressée à lancer une cellule de réflexions permettant aux aînés d'avoir une plus grande place dans notre beau faubourg ou tout autre sujet qui nous intéresse afin de trouver les meilleures solutions.

M. Daniel Leclerc demande s'il y a des candidates qui se portent volontaires pour la cooptation, Mme Claudia Nguyen et Mme Ludivine Piacentile se proposent.

Les candidats suivants sont donc élus par acclamation :

Mme Maggy Desgagnés et Mme Alexandra-Maude Grenier sont élues pour des mandats de deux ans.

M. Steeve Brillant et M. Louis Dumoulin sont élus pour des mandats de deux ans. M. Fabien Abitbol et M. Aleksandre Lessard sont élus pour des mandats d'un an.

21-AGA-04 Présentation : Les branchements de service en plomb, État de la situation dans le quartier Saint-Jean-Baptiste

Mme Mélissa Coulombe-Leduc laisse la parole à M. Jean Rousseau pour mettre en contexte la présentation. M. Jean Rousseau félicite d'abord toutes les personnes élues ce soir. Il rappelle que dans le quartier, il y avait eu un cas de présence élevée de plomb dans l'eau. Il avait donc demandé que plus d'analyses soient réalisées dans le quartier et que soit offert aux citoyens qui le souhaitent de pouvoir faire analyser leur eau. Aussi, la campagne a eu lieu avant l'annonce de la politique de la Ville concernant la présence de plomb dans les raccordements ou dans la tuyauterie. La présentation a été reportée de nombreuses fois en raison notamment de la pandémie.

Mme Christine Beaulieu se présente. Elle est chef de laboratoire, elle est donc responsable de faire le suivi analytique au niveau des dépistages et des prélèvements dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau potable. Ils ont une équipe technique au sein du laboratoire de la Ville de Québec qui a l'expertise et qui est accréditée par le ministère pour réaliser ce type de travail.

Mme Christine Beaulieu propose de présenter les résultats à la suite de la campagne réalisée en 2019 dans notre quartier et de nous actualiser sur ce qui a été fait depuis au niveau des réglementations.

Concernant les effets du plomb sur la santé, il existe une seule voie d'exposition au plomb, soit l'ingestion dans l'alimentation, dans l'eau ou dans certains matériaux contaminés (en pensant aux jeunes enfants qui mettent tous les objets dans leur bouche (phase orale)). Le taux d'absorption du plomb diffère selon l'individu. Celui-ci est beaucoup moins élevé chez l'adulte que chez l'enfant. Les enfants (et les femmes enceintes) sont donc plus vulnérables à ce type d'exposition. Le risque sera proportionnel à la dose ingérée (fréquence, concentration). Les effets potentiels sur la santé sont la hausse sur la pression sanguine, les problèmes métaboliques, potentiellement cancérigènes. Chez l'enfant les risques sont une augmentation des risques d'anémie, des risques de déficiences cérébrales et on observe des liens avec l'émergence des TDAH. Il ne semble pas y avoir de seuil de concentration minimum qui ne comporte pas de risque pour la santé.

Au niveau de la Ville de Québec, l'eau potable contient un niveau de plomb inférieur à 0.1 microgramme par litre. Contrairement à Montréal, Québec ne possède plus de conduites en plomb. Il reste toutefois quelques sources possibles, notamment les branchements de service installés avant 1975, des soudures faites de plomb et d'étain à l'intérieur des plomberies domestiques avant les années 1990 et certains accessoires de plomberies faites de laiton pas tout à fait libre de plomb (robinetterie, vieux raccord) .

Aussi, on est en droit de se demander pourquoi le plomb a été utilisé dans ce cas? C'est parce que le plomb est un métal très malléable et très résistant à la corrosion. Il a donc longtemps été utilisé pour les conduites d'eau (aqueduc romain). Aussi, quand on l'introduit le plomb dans des alliages, il facilite l'usinage et augmente la flexibilité des matériaux.

Aussi, il faut distinguer la plomberie domestique (tout ce qui est à l'intérieur du bâtiment, de la valve d'arrêt présente dans la fondation) de la conduite de la Ville.

En 1982, la première norme fixée était de 50 microgrammes de plomb par litre après 5 minutes d'écoulement. En 2001, il y a eu une grande refonte du règlement de l'eau potable et la norme a été abaissée à 10 microgrammes par litre. En 2012, on a fait un nouvel amendement afin d'augmenter les prélèvements effectués, et ce dans les maisons des citoyens.

En 2020, il y a eu des questions qui ont été soulevées tant pour les méthodes de prélèvements et les taux d'exposition dans les écoles. Le gouvernement a abaissé la limite à 5 microgrammes au premier jet après 30 min de stagnation pour s'ajuster aux recommandations de Santé Canada.

Mme Christine Beaulieu explique les différents échantillonnages réalisés.

Depuis 2008, ils ont effectué 69 visites chez des citoyens volontaires dans le secteur de Saint-Jean-Baptiste, dont 41 en 2019. Une lettre explicative et rapport d'analyse était envoyé aux résidents ensuite. Au niveau du dépistage du plomb, aucun site n'était non conforme au niveau du réseau d'aqueduc et 3 sites étaient non conformes au niveau de la plomberie domestique où a été effectuée la mesure, des sites répartis sur le territoire et donc non significatifs d'un point de vue spatial.

Le plomb n'est pas toujours dissous dans l'eau. Le plomb dissous réagit en fonction du temps de stagnation. Le plomb particulaire va réagir de façon aléatoire, on a de la difficulté d'identifier d'où il provient, car il peut se détacher à tout moment.

BONNES PRATIQUES

L'eau est potable seulement si elle est froide. L'eau chaude provenant des réservoirs d'eau chaude ne peut être considérée comme potable.

Il y a des aérateurs au bout des robinets qui permettent de réguler le débit de l'eau. Il est recommandé de les nettoyer plusieurs fois par année, car il y a de petites particules retenues par ce tamis.

Selon l'âge du bâtiment, il peut être une bonne idée de faire vérifier la plomberie interne. Il est possible aussi de participer à un programme de dépistage des branchements de service.

Si vous avez des doutes, il y a un pichet de type filtrant (norme/accréditation NSF 53) pour vous prémunir du plomb.

Le règlement de la ville de Québec RVQ 2884 interdit les branchements en plomb et ne concède pas de droit acquis. Le citoyen a 4 ans pour faire les changements. Il y a des coûts reliés à la portion privée d'un branchement de service et ils sont imputables au propriétaire, mais des programmes de subvention existent. <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/programmes-subventions/habitation/remplacement-branchements-privés-eau-potable.aspx>

La Ville de Québec est en action. Ils travaillent au remplacement des portions non conformes, car nous ne sommes pas tous égaux devant les conséquences du plomb, notamment les jeunes enfants de 0 à 6 ans, qui représentent la tranche d'âge la plus vulnérable à l'exposition au plomb.

M. Jean Rousseau précise que tous les branchements ne dégagent pas du plomb, car il y a une gaine protectrice qui recouvre le plomb. Donc, lorsqu'on constate une érosion, on change les tuyaux, même si le plomb n'est pas encore atteint. Aussi, il demande des précisions sur de futures campagnes d'échantillonnage.

Mme Beaulieu mentionne qu'ils n'ont pas une idée encore très précise du nombre de raccordement en plomb existant en raison des fusions municipales et des différences entre elles dans leur façon de documenter les raccordements. Ils partent du principe qu'une résidence construite avant 1980 a plus de chances d'avoir un branchement en plomb qu'une résidence

construite après cette date. Le bassin de dépistage est donc déterminé en fonction de l'année de construction du bâtiment. La majorité des constructions immobilières à cette époque était centrée dans la basse-ville et la haute-ville de Québec. Ils prennent également en compte l'indice de défavorisation du secteur. En effet, des études ont démontré que pour une condition similaire, une famille défavorisée va subir davantage les contrecoups de l'exposition au plomb, car ils ne disposeront pas des outils nécessaires pour compenser les impacts sur le développement des enfants. Par souci d'efficacité, ils ciblent des secteurs (et non des résidences) en prenant en compte ces deux facteurs. Ils se donnent jusqu'à 2030-2031 pour terminer le dépistage et l'élimination des branchements de services en plomb de l'ensemble du territoire de la ville de Québec pour ensuite passer au contrôle de la corrosion.

M. Jean Rousseau revient sur le cas des écoles qui avaient fait l'objet d'une grande attention médiatique en 2019. Le ministère de l'éducation avait mis en place une cellule de crise pour que les commissions scolaires soumettent leurs écoles à un dépistage. Mme Beaulieu rappelle que la responsabilité de la Ville est de s'assurer que les branchements de service qui raccorde l'école au branchement d'aqueduc soit sans plomb. Pour le reste, le ministère de l'éducation s'est entouré de la chaire de recherche de Polytechnique afin de faire un inventaire de la situation et de clarifier la stratégie à utiliser. Ensuite, la Ville travaillera en collaboration avec eux.

M. John McGrath, chargé de projet au service du traitement des eaux, précise que le quartier Saint-Jean-Baptiste est divisé en 4 à 5 secteurs de priorisation. Ils comptent avoir terminé la première phase, soit l'investigation visuelle intérieure et extérieure au cours des 2 à 3 prochaines années. Considérant les critères de priorisation, le quartier devrait avoir été passé en revue dès l'an prochain. La réglementation donnant 4 ans aux propriétaires pour faire les changements et avec l'objectif que la Ville soit exempte de plomb en 2030, ils veulent que d'ici 2026, l'ensemble des maisons soit investigué.

M. McGrath explique aussi que les propriétaires n'ont pas à attendre la venue de la ville, ils peuvent aussi faire affaire directement avec un plombier ou encore, un laboratoire accrédité. La Ville remet un pichet de filtration (qui répond à la norme NSF53 pour le plomb) aux ménages où ils ont détecté du plomb. Si des gens veulent utiliser un en prévention, en attendant leur tour de dépistage, c'est possible aussi.

M. McGrath répond à une citoyenne en rappelant que le plomb est prohibé depuis 1975. On peut donc affirmer que depuis ce temps, les conduites publiques en plomb sont remplacées. Maintenant, le travail qui est fait est de s'assurer que le remplacement se fasse également dans les conduites domestiques.

Mme Beaulieu précise que le remplacement des conduites domestiques est nécessaire même si les conduits publics ont été remplacés en raison de la corrosion galvanique qui s'observe lorsqu'un conduit de cuivre est raccordé à un conduit de plomb, ce qui a pour effet d'accroître la libération du plomb dans la partie domestique et donc augmente l'exposition au plomb.

21-AGA-05 Période d'information du conseiller municipal

M. Jean Rousseau mentionne qu'il y aura des arbres qui seront plantés dans le quartier par la Ville, mais seulement 15 arbres dans le district. Une quantité nettement moindre que ce qui est prévu dans les quartiers voisins. L'endroit où on plantera le moins d'arbres cet été, ce sera dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Pour cette raison, M. Rousseau voudrait réactiver la carte interactive qui avait été élaborée avec le Conseil, afin de suggérer les endroits propices pour planter des arbres. Réfléchir aux endroits qui pourraient être déminéralisés ou réorganiser comme

ce qui s'est fait sur rue de la Tourelle, par exemple, où des places de stationnement ont été sacrifiées pour faire des avancées de trottoir et planter des arbres.

Il y a eu une intervention d'urgence dans le quartier, au 296, rue Lavigueur, un muret qui faisait 6 mètres s'est effondré sur la maison voisine. Il y a eu une évacuation d'urgence. C'est une situation entre deux propriétaires privés. Il y a des vérifications qui sont faites pour voir si les propriétés avoisinantes sont affectées également. Le propriétaire du terrain arrière devra mettre le muret en état pour s'assurer que le tout est sécuritaire.

Un citoyen de la rue Lavigueur s'est plaint d'un voisin qui se construit une terrasse sur le toit ainsi qu'un escalier pour y accéder. Malheureusement pour lui, son voisin a le droit et sa construction respecte absolument toutes les réglementations de la Ville. Il y a eu un cas similaire avec un citoyen de la rue des Franciscains qui a vu un escalier se construire dans sa fenêtre de cuisine. Dans les deux cas, leur vue sur les Laurentides est passablement obstruée par les nouvelles constructions. Actuellement, la réglementation permet ce genre de construction et malgré les contraintes pour les voisins.

Le quartier obtient 2 nouveaux sites de compostage après deux ans d'efforts : au parc Berthelot, rue St-Patrick et au Centre communautaire Lucien-Borne. Afin de ne pas répéter la situation du parc Lockwell où les voisins ont mentionné leur mécontentement quant à l'emplacement des bacs, pour le parc Berthelot, ils invitent à suggérer des emplacements. Ce sera Craque-Bitume qui sera responsable de ces nouvelles compostières.

Il y aura une nouvelle visite de l'écocentre mobile. L'avantage principal étant qu'il est possible d'y accéder sans véhicule. Il sera le 2 octobre dans le stationnement du Grand théâtre de Québec.

Il y a un nouveau règlement sur le chauffage au bois. Le chauffage au bois pollue énormément en matière de particules fines. Celles-ci ont une incidence sur le développement neurologique et cognitif ainsi que sur les maladies cardiaques. Il n'existe pas de dose inférieure acceptable de particules fines. M. Rousseau ne connaît pas la quantité de ménages utilisant un foyer dans le quartier pour se chauffer (cela exclut les BBQ et les foyers d'ambiance). À partir de maintenant, toute personne qui veut avoir un foyer à bois devra respecter les dernières normes. Donc, dépendamment du moment où le foyer a été installé, les normes varieront. C'est un programme qui se mettra en place progressivement, ceux qui ont des foyers à bois seront sollicités.

Il y a eu des plaintes pour vermine (présence de rats) sur la rue Lockwell. C'est en lien avec un problème de nettoyage des conduites d'égout. La Ville a été avisée. M. Rousseau rappelle que si les citoyens sont témoins de présence de vermine, il faut le communiquer à la Ville.

Il y a une demande actuellement pour que la rue de la Chevrotière devienne un sens unique en direction du Sud entre la rue du marché Berthelot et René-Lévesque. L'objectif est d'éviter la circulation de transit. Il y aura une consultation locale à ce sujet.

Il avait été demandé à la Ville plus de parcs où les pique-niques avec consommation d'alcool sont permis. On a donc demandé le parc Lockwell, le parc Richelieu et le parc de l'Amérique française et la Ville a refusé. Pour les deux premiers, ils semblent qu'ils soient trop petits. Pour ce qui est du Parc de l'Amérique française, il est géré par la Commission de la Capitale-Nationale. C'est souvent un point de départ, d'arrivée ou de passage pour les manifestations donc, ils ne souhaitent pas voir se mélanger manifestation et consommation d'alcool.

M. Louis Dumoulin témoigne de sa déception de la petite quantité d'arbres qui seront plantés dans le quartier. Il se rappelle de la même situation en 2008. Il soulève que cela dépend de la volonté politique. Il revient sur les cartes interactives, mais il souligne que ces cartes ne considéraient pas le domaine municipal. Il propose de faire une quatrième carte réservée au domaine municipal, à moins que la Ville ait un programme de plantation d'arbres sur les terrains privés ou appartenant aux autres paliers de gouvernement.

M. Louis Dumoulin suggère comme autre espace à pique-nique possible l'esplanade devant l'ancien hôpital Jeffrey Hale. Il y a là un espace qu'on pourrait considérer comme un parc.

M. Louis Dumoulin suggère que contrairement à ce qui a été fait au parc Lockwell, les compostières du parc Berthelot plutôt que d'être bien en vue face aux résidences, il suggère d'installer les bacs près du parc pour enfant situé à l'extrémité est, ce qui serait plus discret.

M. Daniel Leclerc rappelle à M. Rousseau l'appel de suggestions qui avait été fait dans le quartier sur une carte interactive pour des lieux à verdifier pour des projets de déminéralisation. Dans le seul quartier Saint-Jean-Baptiste, plus de 75 sites avaient été identifiés. Les données sont publiques : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/verdissement>

M. Fabien Abitbol demande la répartition des 15 arbres du district du quartier. M. Rousseau n'a pas encore cette information.

M. Jean Rousseau ajoute que la fermeture du lavoir est un enjeu pour certaines personnes dans le quartier. Les propriétaires veulent changer leurs activités. M. Jean Rousseau avec Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon de la SDC s'est mobilisé pour voir avec le Compop et l'Entraide du Faubourg pour voir qui pourrait potentiellement reprendre ce commerce. Ils vont travailler également avec Mobilisation Haute-Ville pour voir ce qui pourrait être fait, car les personnes seront obligées de faire une distance beaucoup plus grande pour trouver un lavoir dorénavant. Ils veulent demander également au CIUSSS si leurs installations pourraient être utilisées, car c'est un enjeu important pour certaines personnes.

21-AGA-06 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 octobre 2020

Résolution 21-AG-01

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL D'UNEMENT APPUYÉ PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 octobre 2020, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

21-AGA-07 Rapport annuel et états financiers 2020

- Présentation et ratification du rapport annuel

Mme Mélissa Coulombe-Leduc présente les principaux points du rapport annuel du Conseil de quartier de l'année 2020. https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/saintjeanbaptiste/Visualiser.ashx?id=5299

Concernant la ratification du rapport annuel 2020

Résolution 21-AG-02

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR MME MARIE-NOËLLE BELLEGARDE-TURGEON, IL EST RÉSOLU de ratifier le rapport annuel de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

- Présentation et ratification des états financiers

Mme Alexandra-Maude Grenier présente les états financiers du Conseil de quartier pour l'année 2020. (Les états financiers sont intégrés au rapport annuel.)

Concernant la ratification des états financiers 2019

Résolution 21-AG-03

SUR PROPOSITION DE MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEKSANDRE LESSARD, IL EST RÉSOLU de ratifier les états financiers de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

- Nomination des signataires (deux) des états financiers

Concernant la nomination de deux signataires des états financiers 2020

Résolution 21-AG-04

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET DÛMENT APPUYÉE PAR MME CLAUDIA NGUYEN, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Mélissa Coulombe-Leduc, présidente, et Mme Alexandra-Maude Grenier, trésorière, signataires des états financiers de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

21-AGA-07 Fermeture du scrutin, dépouillement et annonce des résultats

Il n'y a pas de scrutin puisque les élections se sont faites par acclamation.

21-AGA-08 Période du public

Aucune question.

21-AGA-09 Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée à 21 h 16.